Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports

Direction des finances

2022 DILT 4 DFA : Budget annexe des transports automobiles municipaux – budget supplémentaire de l'exercice 2022

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux (ST-TAM) de la DILT pour l'exercice 2022, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Par délibération du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, le budget primitif des TAM pour l'exercice 2022 a été arrêté en dépenses et en recettes aux montants de 33 891 000,00 € pour la section d'exploitation et de 9 360 000,00 € pour la section d'investissement.

Le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser (RAR) des sections d'exploitation et d'investissement, et d'opérer les inscriptions ou ajustements rendus nécessaires par les derniers éléments connus, notamment ceux du compte administratif 2021.

S'agissant de la section d'exploitation, le montant des crédits votés au budget primitif pour les dépenses réelles se révèle insuffisant au regard de la reprise des prestations événementielles, de l'inflation croissante déjà constatée en 2021 sur certains postes de dépenses (comme le carburant ou le coût des matières premières) et de la poursuite de la prise en charge de la crise sanitaire, à laquelle s'ajoutent désormais les opérations d'accueil des réfugiés liées au conflit en Ukraine.

Le ST-TAM a ainsi retrouvé un niveau d'activité et de dépenses semblable à celui constaté au compte administratif de 2019 arrêté à 35 214 684,90 €, avant la crise sanitaire.

Un abondement de crédits de 920 201,08 € portant les charges réelles d'exploitation de 26 091 000,00 € à 27 011 201,08 € est ainsi nécessaire pour permettre au ST-TAM d'honorer les demandes de ses clients. Le montant total de l'augmentation des dépenses pour la section d'exploitation (charges d'amortissement comprises) s'élève à 1 930 201,08 €.

De surcroit, en section d'investissement, le cadencement des achats a été ralenti lors de la crise sanitaire en 2020 en raison d'un allongement des délais de fabrication et de livraison des véhicules qui ne permettait pas aux fournisseurs de respecter les dates de livraison prévues initialement. Les dépenses se sont donc reportées sur 2021 et sur 2022. Aussi, pour pouvoir procéder au règlement des factures liées aux commandes réalisées les années antérieures dans le cadre de la politique municipale de sortie du diesel et d'acquisition de véhicules propres, un abondement de crédits de paiement de 5 569 480,57 € est nécessaire. Les autorisations de programmes correspondantes sont déjà pourvues en crédits d'engagement. Il ne s'agit pas d'opérations nouvelles.

Le besoin se décompose de la façon suivante :

I -. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 35 821 201,08 €, soit une augmentation de 1 930 201,08 € par rapport au budget primitif.

Il convient d'intégrer en outre les mouvements intervenus depuis le début de l'exercice. Ces mouvements concernent des crédits de paiement de différents chapitres comptables. La décomposition en est la suivante :

Chapitre comptable		Total des mouvements intervenus du 1er janvier 2022 au 21 septembre 2022
022	Dépenses imprévues	- 2 427,00 €
65	Autres charges de gestion courante	+ 2 427,00 €
Total général		0 €

Ce virement concerne la signature d'un protocole transactionnel pour le paiement d'une indemnisation exceptionnelle versée à un fournisseur à la suite d'une variation importante de l'indice de révision.

1) DEPENSES D'EXPLOITATION

Les inscriptions nouvelles proposées s'élèvent à 1 930 201,08 € pour l'ensemble de la

section d'exploitation.
S'agissant des dépenses réelles, ces inscriptions représentent 920 201,08 €, permettant de financer la reprise des restes à réaliser (RAR) pour 256 765,72 € (dont 250 665,72 € au titre des charges à caractère général sur le chapitre 011 et 6 100,00 € au titre des charges exceptionnelles sur le chapitre 67) ainsi que des dépenses nouvelles concernant :

- les carburants et les pièces détachées (chapitre 011, nature 602). Un abondement de 350 000,00 € est nécessaire pour faire face à la très forte augmentation du prix des carburants, des pièces détachées et des matières premières en raison d'une conjoncture internationale dégradée ;
- les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012). Un ajustement de 250 000,00 € permettra de couvrir les effets non prévisibles au moment du budget primitif du glissement vieillesse technicité (GVT) (revalorisation de la grille de catégorie C et du point d'indice, prime inflation) ;
- les titres annulés sur exercices antérieurs (chapitre 67, nature 673). L'augmentation de 220 000,00 € est destinée à l'ensemble des annulations de titres non encore payés liées notamment à des erreurs matérielles (erreurs de tiers, doublons) ;
- les locations mobilières (chapitre 011, nature 6135). L'abondement sollicité, de 150 000,00 €, est lié à la pleine reprise de l'évènementiel et à la tenue des élections nationales ;
- la variation de stock (nature 6032). La diminution de 49 798,92 € correspond à la valeur du stock au 31/12/2021.

Certaines natures comptables sont également diminuées, selon la consommation constatée en 2021, pour un montant global de 256 765,72 €.

Concernant les dépenses d'ordre, les inscriptions proposées s'élèvent à 1 010 000,00 €. Elles sont constituées de 1 000 000,00 € correspondant aux dotations aux amortissements (chapitre 042, nature 68) et de 10 000,00 € correspondant à la valeur comptable des éléments d'actif cédés (chapitre 042, nature 675). Ces mouvements font l'objet d'une inscription équivalente en recettes d'investissement (chapitre 040).

2) RECETTES D'EXPLOITATION

Les inscriptions suivantes sont proposées, pour un montant de 1 930 201,08 €.

Les recettes réelles d'exploitation sont en augmentation de 1 750 201,08 € grâce au versement d'une subvention de l'État de 1 800 000,00 € pour une aide apportée dans le cadre de la crise sanitaire (chapitre 74 – subvention d'exploitation), et compte-tenu de la variation des stocks (chapitre 013, nature 6032) en diminution de 49 798,92 €. Cette dernière recette est équilibrée avec les dépenses de fonctionnement correspondantes.

Les recettes d'ordre (chapitre 042) sont en augmentation de 180 000,00 €. Elles correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues (nature

777) et font l'objet d'une inscription équivalente en dépenses d'investissement (chapitre 040).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à 14 929 480,57 €, soit une augmentation de 5 569 480,57 € par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2022 (9 360 000,00 €).

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT (CREDITS DE PAIEMENT)

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 5 569 480,57 €, dont 1 983 079,73 € au titre des restes à réaliser (RAR) et 3 586 400,84 € au titre des dépenses nouvelles.

L'inscription des RAR s'élève à 1 983 079,73 €, dont 1 488 448,11 € pour les immobilisations en cours, 432 913,74 € au titre des immobilisations corporelles et 61 717,88 € au titre des immobilisations incorporelles.

Outre ces RAR, les dépenses d'investissement réelles sont augmentées de 3 406 400,84 € afin de financer notamment :

- les immobilisations en cours (chapitre 23, véhicules à équiper), en augmentation de 1 143 539,41 € ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21, achats de véhicules et travaux d'adaptation), en augmentation de 1 245 375,43 € ;

Ces augmentations se justifient par le besoin de payer les véhicules commandés et livrés seulement cette année en raison à la fois d'un décalage lié à la crise sanitaire dans la livraison des véhicules attendus initialement en 2020-2021, et du développement de l'offre fournisseur pour les fourgons dans le cadre de la poursuite de l'introduction de véhicules propres (GNV, électriques, hybrides).

- les dépenses imprévues (chapitre 020) à hauteur 1 017 486,00 €.

Concernant les dépenses d'ordre, les inscriptions proposées s'élèvent à 180 000,00 € au chapitre 040 pour le passage des écritures liées à l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Cette dépense fait l'objet d'une inscription équivalente en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions suivantes sont proposées, pour un montant de 5 569 480,57 €.

Concernant les recettes réelles, les inscriptions proposées, qui s'élèvent à 4 559 480,57 €, sont les suivantes :

- le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 4 077 406,65 €, constaté lors du compte administratif 2021 (compte 001) ;
- l'excédent d'exploitation constaté lors du compte administratif 2021, d'un montant de 482 073,92 € (compte 1064 – réserves réglementaires), dans la mesure où le montant des plus-values nettes de cessions d'actif s'élevait à 917 341,10 € pour l'exercice 2021.

Concernant les recettes d'ordre, les inscriptions proposées, qui s'élèvent à 1 010 000,00 €, sont les suivantes :

- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont augmentés de 1 003 500,00 € (chapitre 040, nature 281) ;
- la valeur comptable des éléments d'actif cédés est augmentée de 10 000,00 € (chapitre 040, nature 218) ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont diminués de 3 500,00 € (chapitre 040, nature 280).

3) <u>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</u>

Les mouvements du présent budget supplémentaire impliquent une diminution du stock net d'AP de 2 953 199,04 € en dépenses.

Ainsi, après le vote du budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 24 505 716,98 € pour les autorisations de programme en dépenses.

Dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2021, neuf millésimes de 2018, 2019, 2020 et 2021 ont été passés à caduque pour un montant total de crédits annulés de 3 203 199,04 €, dont 105 672,88 € au titre de l'acquisition de véhicules, 2 917 045,55 € au titre de travaux et 180 000,00 € au titre des brevets et licences.

Parallèlement, les abondements suivants sont proposés :

- 100 000,00 € pour permettre l'achat de mobiliers et d'équipements informatiques (AP n°03863) ;
- 150 000,00 € pour prendre en compte l'augmentation des prix des matériels et matériaux dans le cadre de travaux d'adaptation de la ventilation du site Pouchet (AP n°03864).

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris